

Glossaire de la Fédération des Orthophonistes de France

en collaboration avec les Ateliers Claude CHASSAGNY

Le diagnostic et la prise de décision en orthophonie

Le Diagnostic :

Etymologiquement, le diagnostic est une connaissance transversale : du grec «gnosis » connaissance et «dia» telle une diagonale.

C'est « l'art d'identifier une maladie d'après ses symptômes » (dictionnaire historique de la langue française) et au sens figuré : « une prévision, une hypothèse tirée de signes » d'après le Petit ROBERT.

En ce qui concerne le diagnostic orthophonique, il s'agit d'identifier une pathologie, mais le plus souvent, les personnes qui consultent en orthophonie exposent un problème isolé sur lequel achoppe leur maniement du langage. La pathologie du langage est constituée de symptômes situés au carrefour du psychique et du corporel.

En outre, le diagnostic orthophonique a la particularité « *d'avoir le langage à la fois comme moyen et comme objet* » (Claude CHASSAGNY).

Parfois compris, assumé, à sa place ou mal vécu, incompris ou refusé, **le diagnostic re-convoque inévitablement patient et soignant à parler du sens de leur rencontre à propos de la pathologie et de ses conséquences.**

Quand nous recevons un patient pour la première fois, nous commençons par lui demander le motif de la consultation et par nous présenter. C'est-à-dire que nous signifions d'emblée une fonction essentielle du langage : se nommer, se dire, se parler, entrer en relation. Lors du bilan de langage, il s'agit de repérer comment d'éventuelles altérations par rapport à la langue orale ou écrite s'inscrivent dans la parole du sujet. C'est-à-dire observer les liens entre des éléments d'anamnèse, le comportement corporel et relationnel du patient, son appropriation de la langue, son investissement du

Glossaire

langage, le développement de sa fonction symbolique. L'intrication de ces différentes observations doit être mise en rapport avec la dynamique que le patient se montre prêt à mettre en oeuvre tandis qu'il élabore une demande de relation thérapeutique.

A l'issue du bilan, l'orthophoniste établit une hypothèse diagnostique à partir de ces observations cliniques et d'une image du trouble langagier évalué par les tests qu'il lui faut replacer dans un cadre clinique. Le diagnostic s'accompagne en général, d'une proposition de rééducation, c'est à dire d'une mise au travail autour des symptômes présentés. Le diagnostic en tant que parole posée sur un symptôme, peut-être considéré comme le premier temps d'un engagement thérapeutique.

Sources bibliographiques :

Les Marqueurs Transversaux, repères pour la clinique orthophonique,
Claire de FIRMAS, 2008
Pédagogie Relationnelle du Langage, Claude CHASSAGNY.